

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DELICE HOLDING

SIÈGE SOCIAL : IMMEUBLE JOUMENA, ZONE D'ACTIVITÉ KHEÏREDDINE, LA GOULETTE - TUNIS

Les actionnaires de la société DELICE HOLDING SA « DH » sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 23 mai 2025 à 10 h, à l'immeuble Joumena, zone d'activité Kheïreddine la Goulette 2060 – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport d'activité individuel et du rapport d'activité consolidé ;
- 2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes et approbation des états financiers individuels et consolidés ;
- 3- Approbation des conventions réglementées ;
- 4- Affectation du résultat ;
- 5- Quitus aux Administrateurs ;
- 6- Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration ;
- 7- Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit Interne ;
- 8- Nomination de deux administrateurs indépendants ;
- 9- Ratification de la désignation de l'administrateur représentant des actionnaires minoritaires ;
- 10- Nomination des administrateurs ;
- 11- Nomination des commissaires aux comptes ;
- 12- Information à l'Assemblée Générale Ordinaire en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des sociétés commerciales ;
- 13- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Observation :

Les documents relatifs à l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 mai 2025, sont mis à la disposition des actionnaires, tout au long de la période fixée par la loi, au siège social de la société sis à l'immeuble Joumena, zone d'activité Kheïreddine, la Goulette - Tunis.

La liste préliminaire des candidats retenus pour les deux postes d'administrateurs indépendants, accompagnée des informations prévues à l'article 11 de la Décision Générale du Conseil du Marché Financier n°23 du 10/3/2020, est mise à la disposition des actionnaires en annexe du projet des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire au siège de la société.

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

DELICE HOLDING

Siège social : Immeuble JOUMENA, zone d'activité Kheïreddine, la Goulette - Tunis

La société Délice Holding publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire en date du 23 mai 2025.

1^{re} RÉOLUTION : Lecture et approbation du rapport d'activité individuel et du rapport d'activité consolidé

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport d'activité individuel et du rapport d'activité consolidé du Conseil d'Administration, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve lesdits rapports tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

2^e RÉOLUTION : Lecture des rapports des commissaires aux comptes et approbation des états financiers individuels et consolidés

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen des états financiers individuels et des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2024, et après lecture du rapport général des commissaires aux comptes, approuve lesdits états financiers.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

3^e RÉOLUTION : Approbation des conventions réglementées

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes au titre des conventions réglementées, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des sociétés commerciales, approuve lesdites conventions.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

4^e RÉOLUTION : Affectation du résultat

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de répartir comme suit le résultat de l'exercice 2024

En DT

Résultats de l'exercice	58 901 016
Résultats reportés	523 513
Résultat à affecter	59 424 529
Réserve Légale	2 971 226
Bénéfice Distribuable	56 453 303
Dividendes à distribuer	54 907 262
Report à nouveau	1 546 041

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe ainsi le montant des dividendes à **un dinar** par action, il sera mis en paiement le

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

5^e RÉSOLUTION : Quitus aux Administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2024.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

6^e RÉSOLUTION : Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence à attribuer aux Administrateurs, au titre de l'exercice 2024, à la somme globale et annuelle de (...) dinars, nette de la retenue à la source.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

7^e RÉSOLUTION : Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit Interne

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit Interne, au titre de l'exercice 2024, à la somme globale et annuelle de ...(...) dinars, nette de la retenue à la source.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

8^e RÉSOLUTION : Nomination de deux administrateurs indépendants

Prenant acte de la fin du mandat des deux administrateurs indépendants, et en application des dispositions légales, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer M..... et M.....en qualité d'administrateurs indépendants pour un mandat de 3 ans, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2027.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

9^e RÉSOLUTION : Ratification de la désignation de l'administrateur représentant des actionnaires minoritaires

Prenant acte de la fin du mandat de l'administrateur représentant les actionnaires minoritaires, et en application des dispositions légales, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de ratifier la désignation de M en qualité d'administrateur représentant des actionnaires minoritaires élu par l'Assemblée électorale du 22 mai 2025, pour un mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2027.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

10^e RÉSOLUTION : Nomination des administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer les administrateurs suivants :

- 1) **Monsieur Mohamed MEDDEB**
- 2) **Madame Houeïda NASRA MEDDEB**
- 3) **Madame Nadia MEDDEB DJILANI**
- 4) **Monsieur Mohamed Ali MEDDEB**
- 5) **Madame Cyrine MEDDEB ABIDI**
- 6) **Monsieur Ahmed MEDDEB**
- 7) **Monsieur Boubaker MEHRI**

8) Monsieur Slaheddine LADJIMI

Les mandats des administrateurs ainsi nommés prendront fin lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2027.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

11^e RÉSOLUTION : Nomination des commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de nommer le cabinet, représenté par Monsieur, et le cabinet, représenté par Monsieur, en tant que commissaires aux comptes pour une durée de trois (03) ans , couvrant les exercices 2025, 2026 et 2027.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

12^e RÉSOLUTION : Information à l'Assemblée Générale Ordinaire en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des sociétés commerciales

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport présenté en application des dispositions du code des sociétés commerciales, concernant les fonctions occupées par les administrateurs, le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux Adjoints, dans d'autres sociétés.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

13^e RÉSOLUTION : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal ou à son mandataire pour accomplir toutes les formalités légales et notamment de dépôt, de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DELICE HOLDING

Siège social : Immeuble JOUMENA, zone d'activité Kheïreddine, la Goulette - Tunis

Les actionnaires de la société DELICE HOLDING SA « DH » sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le **23 mai 2025 à 12 h**, à l'immeuble Joumena, zone d'activité Kheïreddine la Goulette 2060 – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Modification de la valeur nominale de l'action ;
- 2- Modification de l'article 6 des Statuts -Capital social ;
- 3- Mise à-jour des Statuts ;
- 4- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Les documents relatifs à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 mai 2025, sont mis à la disposition des actionnaires tout au long de la période fixée par la loi, au siège social de la société sis à l'immeuble Joumena, zone d'activité Kheïreddine la Goulette 2060 – Tunis.

PROJET DE RESOLUTIONS AGE

DELICE HOLDING

**SIÈGE SOCIAL : IMMEUBLE JOUMENA, ZONE D'ACTIVITÉ KHEÏREDDINE, LA
GOULETTE - TUNIS**

La société Délice Holding publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale extraordinaire en date du 23 Mai 2025.

1^{ère} RESOLUTION : Modification de la valeur nominale de l'action

L'Assemblée Générale Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier la valeur nominale de l'action et de la réduire de Dix (10) dinars à Cinq (5) dinars.

Cette réduction donnera lieu à l'émission de 109 814 524 actions de Cinq (5) dinars chacune.

Le capital social après cette opération demeurant inchangé de 549 072 620 dinars.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, donne tous pouvoirs au Directeur Général, pour procéder à tout ajustement et pour exécuter les procédures rendues nécessaires par cette opération de réduction de la valeur nominale de l'action.

Cette résolution est adoptée à

2^{ème} RESOLUTION : Modification de l'article 6 des Statuts -Capital social

L'Assemblée Générale Extraordinaire, décide de modifier l'article 6 des Statuts qui, sera rédigé comme suit :

« Article 6 » Capital social

Le capital social est fixé à la somme de cinq cent quarante-neuf millions soixante-douze mille six cent vingt dinars (**549 072 620 dinars**).

Il est divisé en **109 814 524** actions de Cinq (5) dinars chacune, toutes de même valeur et entièrement libérées »

Cette résolution est adoptée à

3^{ème} RESOLUTION : Mise à-jour des Statuts

Suite aux résolutions précédentes, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la mise à jour des statuts.

Les Statuts mis à jour tels que présentés à l'Assemblée Générale Extraordinaire sont approuvés.

Cette résolution est adoptée à

4^{ème} RESOLUTION : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal ou à son mandataire, pour accomplir toutes les formalités légales et notamment de dépôt, de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution est adoptée à